Rédaction des références bibliographiques : memento

Fabienne Prosmans

Année 2021–2022

1 Monographies imprimées

1.1 Cas général

En règle générale, la référence bibliographique pour une monographie se présente de la manière suivante :

(i) Norme ISO
NOM, Prénom de l'auteur. *Titre de l'ouvrage : sous-titre.* Édition. Ville d'édition : éditeur, année d'édition. Nombre de pages. (Collection ; n° dans la collection). ISBN.

(ii) Norme AMS
Prénom Nom de l'auteur, *Titre de l'ouvrage : sous-titre*, édition, collection, n° dans la collection, éditeur, ville d'édition, année d'édition.

1.2 Cas de deux ou trois auteurs

On les cite de la façon suivante :

(i) Norme ISO
NOM1, Prénom1 et Prénom2 NOM2.
NOM1, Prénom1, Prénom2 NOM2 et Prénom3 NOM3.

(ii) Norme AMS
Prénom1 Nom1 et Prénom2 Nom2,
Prénom1 Nom1, Prénom2 Nom2 et Prénom3 Nom3,

1.3 Cas de plus de trois auteurs

On peut se contenter de donner le premier auteur suivi de l'abréviation « *et al.* ».

1.4 Cas d'une traduction

On l'indique en note à la fin de la référence (avant l'ISBN pour la norme ISO).

1.5 Cas d'un ouvrage en plusieurs volumes

On indique le nombre de volumes à la place de la mention de collection. La référence bibliographique devient alors :

(i) Norme ISO
NOM, Prénom de l'auteur. *Titre de l'ouvrage : sous-titre*. Édition. Ville d'édition : éditeur, année de début–année de fin d'édition. (Nombre de volumes).

(ii) Norme AMS
Prénom Nom de l'auteur, *Titre de l'ouvrage : sous-titre*, édition, nombre de volumes, éditeur, ville d'édition, année de début–année de fin d'édition.

1.6 Cas d'un volume sans titre particulier d'un ouvrage en plusieurs volumes

On indique le numéro du volume après le titre.

1.7 Cas d'un volume avec titre particulier d'un ouvrage en plusieurs volumes

Dans ce cas, le titre devient :
Titre général de l'ouvrage. N° du volume : *Titre du volume*

1.8 Cas d'un ouvrage rassemblant des textes écrits par différents auteurs

L'auteur est remplacé par l'éditeur scientifique suivi de l'abréviation éd.

1.9 Cas d'un chapitre d'un livre

La référence bibliographique se présente de la manière suivante :

(i) Norme ISO
NOM, Prénom de l'auteur du chapitre. Titre du chapitre. *In :* NOM, Prénom de l'auteur de l'ouvrage, *Titre de l'ouvrage*, édition, ville d'édition : éditeur, année d'édition, (collection ; n° dans la collection), chapitre, première–dernière pages. Note.

(ii) Norme AMS
Prénom Nom de l'auteur du chapitre, *Titre du chapitre*, Titre de l'ouvrage (Prénom Nom de l'auteur de l'ouvrage), édition, collection, n° dans la collection, éditeur, ville d'édition, année d'édition, note, première–dernière pages.

2 Articles de périodique sous format papier

La référence bibliographique d'un article de périodique se présente de la manière suivante :

(i) Norme ISO
NOM, Prénom de l'auteur. Titre de l'article. *Titre de la revue* (ou son *abréviation conventionnelle*). Année, volume (n° du fascicule), première–dernière pages.

(ii) Norme AMS
Prénom Nom de l'auteur, *Titre de l'article*, Titre de la revue (ou son abréviation conventionnelle) **volume** (année), n° du fascicule, première–dernière pages.

3 Actes de colloque

3.1 Colloque en entier

La référence bibliographique d'un colloque se présente de la manière suivante :

(i) Norme ISO
ÉDITEUR SCIENTIFIQUE, éd. *Titre du colloque (lieu, date du colloque)*. Ville d'édition : éditeur, année d'édition. Nombre de pages. (Collection ; n° dans la collection). ISBN.

(ii) Norme AMS
Éditeur scientifique (éd.), *Titre du colloque (lieu, date du colloque)*, collection, n° dans la collection, éditeur, ville d'édition, année d'édition.

3.2 Communication dans un colloque

La référence bibliographique d'une communication dans un colloque se présente de la manière suivante :

(i) Norme ISO
NOM, Prénom de l'auteur. Titre de la communication. *In :* ÉDITEUR SCIENTIFIQUE, éd., *Titre du colloque (lieu, date du colloque)*, Ville d'édition : éditeur, année d'édition, (collection ; n° dans la collection), première–dernière pages.

(ii) Norme AMS
Prénom Nom de l'auteur, *Titre de la communication*, Titre du colloque (lieu, date du colloque) (Éditeur scientifique, éd.), collection, n° dans la collection, éditeur, ville d'édition, année d'édition, première–dernière pages.

4 Thèses et mémoires

4.1 Sans éditeur

La référence bibliographique d'une thèse ou d'un mémoire sans éditeur se présente de la manière suivante :

(i) Norme ISO
NOM, Prénom de l'auteur. *Titre de la thèse*. Type de la thèse, établissement, lieu, année de soutenance. Nombre de pages.

(ii) Norme AMS
Prénom Nom de l'auteur, *Titre de la thèse*, Type de la thèse, établissement, lieu, année de soutenance.

4.2 Avec éditeur

La référence bibliographique d'une thèse ou d'un mémoire avec éditeur se présente comme celle d'une monographie imprimée. On peut indiquer dans les notes (avant l'ISBN pour la norme ISO) une mention de la soutenance.

5 Documents électroniques

Les références bibliographiques des documents électroniques suivent les mêmes règles que les documents imprimés. On ajoute simplement à la fin (avant l'ISBN pour la norme ISO) l'URL et la date de consultation.